



COURCELLES
28 RUE DE COURCELLES - 03 26 35 25 39

FARMAN
10 RUE GABRIEL VOISIN - 03 26 85 40 80

Reims, le 07 juin 2020

Chers Adhérents,

Après ces premiers jours de réouverture, nous faisons suite à la décision prise par la Fédération Française de Squash en date du lundi 1^{er} juin 2020, et sommes heureux de vous informer que nous avons décidé de procéder à la **reprise de l'activité de squash au sein du Club de Farman**.

Celle-ci sera effective à compter du **jeudi 11 juin 2020 dès 9h**.

Cette reprise sera soumise à des **conditions sanitaires strictes** que nous vous prions de veiller à respecter scrupuleusement :

- Le **terrain de squash N° 5 restera fermé** jusqu'à nouvel ordre (pour éviter toute proximité entre les joueurs du terrain N° 4 – ces terrains étant situés en zone de passage) ;
- **Suppression des chaises** devant les courts ;
- **Réservation obligatoire** ;
- **Pratique individuelle autorisée** ;
- Possibilité de deux joueurs sur le court **MAIS en respectant une distance obligatoire entre les joueurs** (côté/côté ou devant/derrière par exemple) ;
- **Matchs libres interdits** (y compris avec un proche) ;
- Apporter **sa propre raquette** ;
- **Chaussures propres obligatoires** avec semelles blanches ;
- **Aucun prêt ou location** de balles et/ou raquettes par le Club ;
- **Ne pas s'essuyer sur les murs et la vitre arrière** ;
- **Ne pas sauter et ne pas s'adosser contre les vitres ou murs** des courts ;
- **Désinfection** des poignées du court par les joueurs ;
- **Gants proscrits** ; masques et visières déconseillés sur le court – **MAIS** port du masque obligatoire en dehors des courts ;
- Mise à disposition d'un balai nettoyant par court : **à charge des pratiquants de nettoyer le court utilisé après chaque passage** ;
- Mise à disposition d'une **bombe de purificateur d'air** à diffuser par les utilisateurs après chaque passage.

L'ensemble des règles sanitaires générales mises en place dans l'enceinte du Club restent applicables par tous, notamment :

- Déplacements à distance des autres adhérents (**minimum 1 mètre**)
- **Lavage fréquent des mains**
- **Port du masque obligatoire en dehors de toute activité** ;
- Mise à disposition de **savon et gel désinfectant**.

La Direction se réserve le droit d'interdire l'accès à la structure à toute personne ne respectant ces règles.

Sportivement,
La Direction